

SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX

Liste des délibérations

Conseil Syndical du 09 juillet 2024 à 18h00

Présents : Thierry MARCHAND-MAILLET, Guillaume VILLIBORD, Fabrice QUEY, Brigitte BOIRARD, Emmanuel COLIRE, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ.

Absents excusés : Didier FAVRE (pouvoir à Thierry MARCHAND-MAILLET), Benoit RICHERMOZ, François POCCARD-MARION.

1. Attribution marché : Captage du Renard à Vallandry – création d'un captage d'eau potable en milieu de montagne et de la conduite d'adduction d'eau

Monsieur le Président rappelle qu'un marché public de travaux, pour le captage du Renard à Vallandry – création d'un captage d'eau potable en milieu de montagne et de la conduite d'adduction d'eau, a été lancé par le SIVOM, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été publiée 22 mai 2024, pour une remise des offres fixée au 21 juin 2024, à 12H00.

Les prestations sont réparties en 1 seul lot, objet du présent marché.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le mardi 09 juillet 2024, à 17h30, en Mairie de LANDRY, afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres proposé et validé par la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Président propose de retenir le prestataire suivant, pour le captage du Renard à Vallandry – création d'un captage d'eau potable en milieu de montagne et de la conduite d'adduction d'eau : Entreprise SAS BASSO Pierre et Fils – ZI du Bavelin – 341 rue Ambroise Croizat – 73400 UGINE, pour un montant de 148 169.32 € HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De retenir la proposition de Monsieur le Président et de valider ainsi la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- D'octroyer le marché, pour le captage du Renard à Vallandry – création d'un captage d'eau potable en milieu de montagne et de la conduite d'adduction d'eau : Entreprise SAS BASSO Pierre et Fils – ZI du Bavelin – 341 rue Ambroise Croizat – 73400 UGINE, pour un montant de 148 169.32 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché
- De dire que les crédits sont inscrits au budget

2. Délégation de Service Public remontées mécaniques et domaine skiable – rapport du concessionnaire au concédant – exercice 2022.2023

Monsieur le Président explique au Conseil Syndical que dans le cadre de la délégation de Service public concernant les remontées mécaniques et le domaine skiable de Peisey-Vallandry, la Société ADS, concessionnaire, établie son rapport au concédant, c'est-à-dire au SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX : données comptables, analyse de la qualité de service, comptes rendus techniques et financiers et documents annexes.

Ce document doit être validé par le SIVOM et il est ainsi présenté. Il concerne l'exercice 2022.2023.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le rapport, de l'année 2022.2023, de la Société ADS, concessionnaire, au concédant, le SIVOM, dans le cadre de la Délégation de Service Public remontées mécaniques et domaine skiable.

3. Convention multipartite B-ROADS – Parcours jeu numérique en Haute Tarentaise - 2024

Monsieur le Président explique que la Fondation FACIM a souhaité, il y a quelques années, renouveler les publics visitant les édifices (pour la Savoie, les 80 sites de l'itinéraire des Chemins du baroque), via des offres de slow tourisme, des actions de communication et des créations artistiques.

Parmi les actions, un parcours ludique de découverte du territoire, en autonomie, a été créé.

Le parcours *B-ROADS* est une clef d'entrée dans l'univers Baroque, sans toutefois se restreindre à la visite d'édifices de cette époque. Il est également ouvert sur le territoire en général, grâce à des points d'intérêts variés : architecture, savoir-faire, productions locales.

Ce jeu embarque les adolescents entre 10 et 15 ans et leur famille (déclinaison papier pour les plus jeunes) dans la découverte des richesses du territoire de la Haute-Tarentaise, d'AIME LA PLAGNE, à SÉEZ. Des histoires étonnantes des Saints aux savoir-faire des artisans locaux, le jeu invite l'utilisateur à remplir son « sac à dos numérique » au gré des différents sites visités.

Une convention multipartite, entre la FACIM, le SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX, l'Office du Tourisme de la Grande Plagne-vallée et la Communauté de Communes de Tarentaise, est ainsi proposée, afin de régir le partenariat entre ces 4 entités, pour l'année 2024, en vue de la promotion, territoriale et le bon fonctionnement du parcours-jeu numérique *B-ROADS* en Haute Tarentaise.

La convention est présentée.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'exposé de Monsieur le Maire
- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre la FACIM, le SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX, l'Office du Tourisme de la Grande Plagne-vallée et la Communauté de Communes de Tarentaise, pour l'année 2024, en vue de la promotion, territoriale et le bon fonctionnement du parcours-jeu numérique *B-ROADS* en Haute Tarentaise
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention
- De dire que les crédits sont inscrits au budget du SIVOM

4. Convention d'intervention et de portage avec l'EPFL – avenant n°1

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que par délibération n°2023-02, en date du 29 mars 2023, une convention d'intervention et de portage avait été signée avec l'EPFL de la SAVOIE, dans le cadre de l'acquisition du Centre médical situé à PLAN PEISEY.

A ce jour, un avenant n°1 est présenté, afin de faire évoluer les modalités de remboursement et le taux de portage. Le Conseil Syndical est appelé à délibérer.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'exposé de Monsieur le Maire
- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à passer avec l'EPFL de la SAVOIE, permettant de faire évoluer les modalités de remboursement et le taux de portage.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant n°1
- De dire que les crédits sont inscrits au budget du SIVOM

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Thierry MARCHAND-MAILLET
Le Président

SIVOM
LANDRY PEISEY-NANCROIX
73210 LANDRY